



Saint Brieuc le 29 Janvier 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LEVÉE IMMÉDIATE DE L'ÉTAT D'URGENCE

Qu'il s'agisse de l'état d'urgence et de la volonté du gouvernement de le prolonger encore, de la loi sur le renseignement, des dispositions pénales à venir, de la perspective d'une modification de la Constitution ou du démantèlement du Code du Travail, la Commission exécutive de l'Union Départementale cgt-FO des Côtes d'Armor dénonce les dérives qui menacent de plus en plus les libertés individuelles, collectives et en particulier les libertés syndicales dont celles de grève, de réunion, de manifestation ... etc ...

Forte de cette analyse, réunie le 29 JANVIER 2016, la CE de l'UD Cgt-Force Ouvrière des Côtes d'Armor se prononce solennellement pour la **LEVÉE IMMÉDIATE DE L'ÉTAT D'URGENCE.**

Vote à l'unanimité,